



No de résolution  
ou annotation

## Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

**PROCÈS-VERBAL** d'une réunion régulière du conseil de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine tenue le 5 décembre 2023 à l'Hostellerie Baie-Bleue sous la présidence de Daniel Côté, et à laquelle sont présents :

**M. Roch Audet**, maire

Administrateur régulier représentant la MRC de Bonaventure

**M. Éric Dubé**, préfet

Administrateur régulier représentant la MRC de Bonaventure

**M. Guy Bernatchez**, préfet

Administrateur régulier représentant la MRC de La Haute-Gaspésie

**M. Simon Deschênes**, maire de Sainte-Anne-des-Monts,

Administrateur régulier représentant la MRC de La Haute-Gaspésie

**Mme Nicole Lagacé**, mairesse de Matapédia

Administratrice régulière représentant la MRC d'Avignon

**M. Mathieu Lapointe**, préfet

Administrateur régulier représentant la MRC d'Avignon

**M. Samuel Parisé**, préfet

Administrateur régulier représentant la MRC du Rocher-Percé

**M. Roger Chevarie**, conseiller de Fatima,

Administrateur régulier représentant l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

**M. Hugues Lafrance**, Conseiller de Étang-du-Nord

Administrateur régulier représentant l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

### Ainsi que :

**Mme Marie-Andrée Pichette**, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Régie

**M. Mark Lasanowski**, coordonnateur aux opérations de la Régie

**Mme. Marjorie Peyric**, coordonnatrice aux communications de la Régie

### Les administrateurs suivants ont été invités, mais n'ont pu participer à la rencontre :

**Mme Cathy Poirier**, mairesse de Percé

Administratrice régulière représentant la MRC du Rocher-Percé

**M. Noël Richard**, maire de Grande-Vallée

Administrateur régulier représentant la MRC de La Côte-de-Gaspé



No de résolution  
ou annotation

## Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion et constatation du quorum;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour (adoption);
3. Lecture, suivi et adoption des procès-verbaux des réunions du 19 septembre 2023 (adoption);
4. Suivi des finances et des opérations
  - 4.1. Utilisation des fonds affectés 2023 (adoption);
  - 4.2. Comptes à payer et liste des comptes préautorisés (adoption);
5. Financement :
  - 5.1. Demande de financement auprès de la FAQDD (adoption);
  - 5.2. Résolution pour demande décret M-30 (adoption);
  - 5.3. Protocole d'entente de l'Alliance pour le projet de parascolaire St-Georges (adoption);
6. Ressources humaines :
  - 6.1. Révision de la politique de garde (adoption);
7. Point de service de Ste-Anne-des-Monts : signature du bail (adoption);
8. Autres projets :
  - 8.1. Appui au projet « Co-Voiturage Québec » de Mobili-T (adoption);
  - 8.2. Appui au projet « Employeurs en mouvement » de Mobili-T (adoption);
  - 8.3. Appui au projet « TRIGGER » de l'UQAR (adoption);
9. Autre information;
10. Calendrier des réunions 2024 (adoption);
11. Date et lieu de la prochaine rencontre;
12. Période de questions;
13. Levée de l'assemblée (adoption).



No de résolution  
ou annotation

## Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

### 1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET CONSTATATION DU QUORUM

Le président souhaite la bienvenue à tous et constate que le quorum est atteint.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

### 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président fait lecture de l'ordre du jour.

#### RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ** par Éric Dubé et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que proposé.

### 3. LECTURE, SUIVI ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS DU 19 SEPTEMBRE 2023

Les documents « Procès-verbal d'une réunion régulière du conseil d'administration de la Régie » tenue le 19 septembre 2023 sont présentés.

#### RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉUNION DU 19 SEPTEMBRE 2023

**IL EST PROPOSÉ** par Guy Bernatchez et unanimement résolu d'adopter les procès-verbaux de la réunion du 19 septembre 2023, tenue à Bonaventure, tel que lu et présenté.

### 4. SUIVI DES FINANCES ET DES OPÉRATIONS

#### 4.1. Utilisation des fonds affectés 2023

Présentation du projet de résolution autorisant l'utilisation des surplus affectés pour le financement des projets de développement et d'investissement.

#### RÉSOLUTION AUTORISANT L'UTILISATION DES SURPLUS AFFECTÉS POUR LE FINANCEMENT DES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT ET D'INVESTISSEMENT

**CONSIDÉRANT QU'au 31 décembre 2023 les dépenses sont évaluées comme suit :**

**CONSIDÉRANT QUE** ces dépenses sont financées en partie par des quotes-parts et des subventions comme suit :

Dépenses	
Tcité	202 981,30
Tcité octroi aux municipalités	71 531,36
Hubs	149 363,84
Optimisation service IDM	10 000,00
Navette MRC Bonaventure	10 000,00
MTQ MADA MRC Bonaventure	14 000,00
Électrification	7 884,56
<b>Total dépenses</b>	<b>465 761,06</b>

R-2023 – 37

R-2023 – 38

R-2023 – 39



No de résolution  
ou annotation

## Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

### Revenus

Subvention Tcité FRR	104 919,00
Subvention Tcité FCM	66 633,08
Quotes-parts municipalités Tcité	51 565,69
Subvention Hubs CM2	112 022,88
Subvention Hubs FRR	13 442,75
Revenus forum en mobilité	14 622,51
Subv. MTQ MADA MRC Bonaventure	9 800,00
Subv. MRC Bonaventure navettes	10 000,00
<b>Total revenus</b>	<b>383 005,91</b>

**CONSIDÉRANT QUE** le solde à financer est de 82 755,15 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant à financer pour le projet Tcité est de 51 394,89 \$ et que le solde de l'excédent affecté à ce projet est de seulement 34 356,78 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** des surplus ont été affectés au cours des exercices financiers antérieurs en vue de financer une partie de ces projets;

**IL EST PROPOSÉ** par Samuel Parisé et unanimement résolu

D'autoriser l'utilisation des surplus affectés destinées à chacun de ces projets au montant total de 65 717,04 \$

**QUE** si les dépenses et le financement présentés ci-dessous diffèrent de ceux des états financiers audités, un projet de résolution sera soumis aux membres du CA lors d'une séance ultérieure pour modifier l'utilisation des surplus affectés.

#### 4.2. Comptes à payer et liste des comptes préautorisés

La liste des comptes à payer et des comptes préautorisés des mois de aout, septembre et octobre 2023 est remise aux administrateurs.

R-2023 – 40

#### RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DES COMPTES À PAYER

**IL EST PROPOSÉ** par Roch Audet et unanimement résolu d'adopter la liste des comptes à payer et des comptes préautorisés tel que présenté, soit :

Le montant total au 31 aout 2023 est de 437 712,13 \$.

Le montant total au 30 septembre 2023 est de 414 470,83 \$.

Le montant total au 31 octobre 2023 est de 381 366,49 \$.

### 5. FINANCEMENT

#### 5.1 Demande de financement auprès du FAQDD

R-2023 – 41

#### RÉSOLUTION CONCERNANT L'AUTORISATION DE DÉPÔT DE PROJET AU FAQDD POUR LE PROJET « MISE EN ŒUVRE DE LA MOBILITÉ DURABLE AUX ILES-DE-LA-MADELEINE »

**ATTENDU QUE** La RÉGIM est une régie intermunicipale en transport collectif qui élabore, depuis un an, un plan de mobilité durable régional en collaboration avec les acteurs de chaque MRC, dont la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine;

**ATTENDU QUE** Les diverses activités de consultation ont permis de dégager des enjeux et de grandes orientations qui constituent le tronc commun régional du plan de mobilité durable et qui guident chaque territoire dans élaboration un plan d'action local concerté avec les enjeux qui leur sont propres;



## Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

**ATTENDU QUE**, Entourée de parties prenantes majeures telles que : l'Association touristique régionale des Îles-de-la-Madeleine, la municipalité des Îles-de-la-Madeleine, la Direction régionale de Santé publique, Mobilité et l'appui de diverses entreprises touristiques, la REGIM souhaite déposer un projet qui permet d'accompagner les intervenants des Îles-des-la-Madeleine dans la mise en oeuvre d'actions concertées en tourisme durable et en mobilité des personnes;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Hugues Lafrance et unanimement résolu :

**QUE** la Régie dépose une demande de financement au FAQDD pour le projet « Mise en œuvre de la mobilité durable aux Îles-de-la-Madeleine »

**QUE** la RÉGIM s'engage à embaucher et superviser une ressource responsable de mettre en oeuvre les actions du plan de mobilité durable et à travailler de concert avec les intervenants locaux dans la mise en opération d'une navette de transport favorisant le tourisme durable;

**QUE** la Régie autorise sa directrice générale, Marie-Andrée Pichette, à signer, le cas échéant, tout document nécessaire à la mise en application de la présente résolution;

**QUE** la Régie s'engage par la présente, à contribuer financièrement à ce projet tel que décrit dans la demande adressée à la hauteur de 2,5% de mise de fonds et à assurer la pérennité du projet à la hauteur de ses capacités.

### 5.2 Demande d'autorisation de subvention auprès du MAMH

R-2023 – 42

#### RÉSOLUTION POUR L'ENTENTE DE SUBVENTION DEMANDÉ PAR LE MAMH POUR LE PROJET « RÉSEAU DE TRANSPORT À LA DEMANDE » AUPRÈS DU FONDS POUR LES SOLUTIONS DE TRANSPORT EN COMMUN EN MILIEU RURAL D'INFRASTRUCTURE CANADA

**CONSIDÉRANT** que la Régie intermunicipale de transport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine a soumis une demande d'aide financière relativement à une subvention à d'Infrastructure Canada dans le cadre du programme Fonds pour les solutions de transport en commun en milieu rural (FSTCR) pour le projet « Réseau de transport à la demande sur le territoire de la Gaspésie;

**CONSIDÉRANT** que la Régie intermunicipale de transport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine souhaite conclure une entente de subvention d'un montant de 50 000 \$ pour le projet de transport à la demande avec Infrastructure Canada pour la réalisation de ce projet;

**IL EST PROPOSÉ** par Simon Deschênes et unanimement résolu :

**QUE** la Régie approuve le projet d'accord de subvention avec Infrastructure Canada dans le cadre du programme Fonds pour les solutions de transport en commun en milieu rural (FSTCR) pour la réalisation du projet « Réseau de transport à la demande sur le territoire de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine »;

**QUE** la Régie confirme que le projet d'entente n'a pas pour effet de limiter ou de restreindre l'exercice de ses pouvoirs relatifs à la prise de règlements ni de limiter ou de restreindre ses pouvoirs d'administration, de gestion, de vérification financière ou la fourniture de services municipaux;

**QUE** la Régie demande l'autorisation du gouvernement du Québec de conclure cet accord;

**QUE** la direction générale, Madame Marie-Andrée Pichette soit autorisée à signer cet accord.



No de résolution  
ou annotation

R-2023 – 43

## Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

### **RÉSOLUTION POUR L'ENTENTE DE SUBVENTION DEMANDÉ PAR LE MAMH POUR LE PROJET « ÉLECTRIFICATION DE LA FLOTTE DE VÉHICULES DE LA RÉGIE » AUPRÈS DU FONDS POUR LES SOLUTIONS DE TRANSPORT EN COMMUN EN MILIEU RURAL D'INFRASTRUCTURE CANADA**

**CONSIDÉRANT** que la Régie intermunicipale de transport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine a soumis une demande d'aide financière relativement à une subvention à d'Infrastructure Canada dans le cadre du programme Fonds pour les solutions de transport en commun en milieu rural (FSTCR) pour le projet «Électrification de la flotte de véhicules de la Régie »;

**CONSIDÉRANT** que la Régie intermunicipale de transport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine souhaite conclure une entente de subvention d'un montant de 5 000 000 \$ pour le projet d'électrification du réseau avec Infrastructure Canada pour la réalisation de ce projet;

**IL EST PROPOSÉ** par Simon Deschênes et unanimement résolu :

**QUE** la Régie approuve le projet d'accord de subvention avec Infrastructure Canada dans le cadre du programme Fonds pour les solutions de transport en commun en milieu rural (FSTCR) pour la réalisation du projet «Électrification de la flotte de véhicules de la Régie »;

**QUE** la Régie confirme que le projet d'entente n'a pas pour effet de limiter ou de restreindre l'exercice de ses pouvoirs relatifs à la prise de règlements ni de limiter ou de restreindre ses pouvoirs d'administration, de gestion, de vérification financière ou la fourniture de services municipaux;

**QUE** la Régie demande l'autorisation du gouvernement du Québec de conclure cet accord;

**QUE** la direction générale, Madame Marie-Andrée Pichette soit autorisée à signer cet accord.

### **5.3 Entente de l'Alliance pour le projet parascolaire St-Georges**

R-2023 – 44

### **RÉSOLUTION AUTORISANT LA SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE DU FOND QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES CONSOLIDATION DES PROJETS LOCAUX ET RÉGIONAUX FINANCÉS DANS LE CADRE DE L'ALLIANCE POUR LA SOLIDARITÉ DE LA GASPÉSIE POUR LE PROJET NOTRE-DAME-DE-LIESSÉ 2023-2024**

**ATTENDU QUE** la loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale institue une Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (Stratégie), laquelle vise entre autres à soutenir financièrement la réalisation de projets, d'actions et d'initiatives afin d'atteindre les buts de la stratégie nationale;

**ATTENDU QUE** le Regroupement des MRC de la Gaspésie c'est doté comme responsabilité d'être mandataire et fiduciaire de l'Alliance pour la solidarité en Gaspésie;

**ATTENDU QUE** le projet de transport parascolaire de l'école Notre-Dame-de-Liesse répond aux critères et objectifs de cette stratégie;

**IL EST PROPOSÉ** par Mathieu Lapointe et unanimement résolu d'autoriser la direction générale de la Régie à signer le protocole d'entente tel que présenté pour le financement de l'Alliance pour la solidarité Gaspésie pour le projet Notre-Dame-de-Liesse, et à procéder au dépôt du rapport final et des pièces justificatives.



No de résolution  
ou annotation

## Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

### 6. RESSOURCES HUMAINES

#### 6.1. Révision de la politique de garde

#### **RÉSOLUTION CONCERNANT LA MISE À JOUR DE LA POLITIQUE DE GARDE DE L'ORGANISATION**

**ATTENDU QUE** la Régie souhaite offrir un service téléphonique efficace et adéquat pour répondre aux besoins de la clientèle pour avoir de l'information et/ou pour réserver ;

**ATTENDU QU'EN** saison hivernale, l'équipe de la REGIM doit assurer une garde constante pour prendre des décisions concernant les fermetures de service en raison des tempêtes hivernales et traiter les communications qui en découlent;

**ATTENDU QUE** pour certaines périodes de l'année, un service réduit peut être offert les fins de semaine où lors des jours fériés, en affectant une ressource de garde qui prend et traite les appels dans la journée;

**ATTENDU QUE** le développement de la Régie et de ses projets augmente le besoin de couverture de la clientèle en dehors des heures régulières de service ;

**ATTENDU QUE** la REGIM s'est dotée d'une politique de garde, depuis le 7 juillet 2016, et qu'elle doit être modifiée pour mieux répondre aux besoins actuels de l'organisation (réf. R16-40).

**IL EST PROPOSÉ** par Nicole Lagacé et unanimement résolu :

**QUE** la Régie verse aux employés affectés à la « garde hebdomadaire » du service, une majoration de leur salaire pour un montant équivalent à une journée régulière de salaire (basé sur les conditions d'embauche au contrat), à leur taux horaire respectif, par semaine de garde;

**QUE** le montant soit versé à la période de paie correspondant aux jours travaillés ou accumulé en heures de service dans la banque d'heures de l'employé(e) (à sa discrétion);

**QUE** les heures travaillées dans le cadre de la « garde hebdomadaire » soient rémunérées comme des heures régulières de l'employé(e).

### 7. POINT DE SERVICE DE SADM : AUTORISATION DE SIGNATURE DU BAIL 2024

Le conseil d'administration est informé du déménagement du point de service de Sainte-Anne-des-Monts au 11-C, boulevard Ste-Anne Est. Le projet de bail 2024-2027 est présenté.

#### **RÉSOLUTION CONCERNANT L'AUTORISATION DE SIGNATURE DU BAIL 204-2027**

**ATTENDU QUE** des changements importants au niveau des ressources humaines ont eu lieu dans l'équipe du point de service de Sainte-Anne-des-Monts;

**ATTENDU QUE** suite à ces changements le local actuel ne répondait plus au besoin;

**CONSIDÉRANT QU'UN** local répondant au besoin de l'équipe et au capacité financière de l'organisation a été proposé au 11-C, boulevard Ste-Anne Est;

**IL EST PROPOSÉ** par Guy Bernatchez et unanimement résolu d'autoriser la direction générale à signer le bail locatif tel que présenté.

R-2023 – 45

R-2023 – 46



No de résolution  
ou annotation

## Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

### 8. AUTRES PROJETS

#### 8.1. Appui au projet « Co-voiturage Québec » de Mobili-T

R-2023 – 47

#### RÉSOLUTION CONCERNANT UNE DEMANDE D'APPUI AU PROJET « CO-VOITURAGE QUÉBEC » DE MOBILI-T

**CONSIDÉRANT QUE** le projet présenté par Mobili-T vient s'inscrire dans les objectifs de la RÉGÎM et dans son désir de faciliter l'accès au plus grand nombre de possibilités de mobilité durable pour tous;

**CONSIDÉRANT QUE** Ce projet de recherche-action, qui vise à soutenir la mise en place de différents modèles de covoiturage dans des contextes différenciés et variés, s'inscrit de façon tout à fait pertinente dans notre contexte;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet vient également répondre aux besoins de la RÉGÎM qui cherche notamment à définir les facteurs de succès du covoiturage afin d'assurer la réussite du volet covoiturage qui sera intégré à son application mobile;

**CONSIDÉRANT QUE** par cet appui, il est attendu que la RÉGÎM obtienne un soutien dans la mise en place d'un projet de covoiturage et collabore à la création d'un réseau d'initiatives, à l'échelle nationale;

**CONSIDÉRANT QUE** par ce projet Mobili-T s'engage à y contribuer en :

- Préparant le projet, notamment via le lancement du volet covoiturage de l'application de la RÉGÎM;
- Mobilisant des bénéficiaires sur le territoire de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine;
- Effectuant des rencontres de suivi;
- Participant à des travaux de recherche.

#### EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ** par Samuel Parisé et unanimement résolu :

**QUE** la Régie intermunicipale de transport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine (RÉGÎM) s'engage à soutenir le projet de recherche-action *Covoiturage Québec* proposé par MOBA, Mobili-T, MOVIA et le Centre de mobilité durable de Sherbrooke (CMDs) pour les régions du Bas-Saint-Laurent, de la Capitale-Nationale, de la Chaudière-Appalaches, de l'Estrie, de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, de Laval, des Laurentides, de Lanaudière, de Montérégie et de Montréal dans le cadre du programme de financement d'Action-Climat Québec.

**QUE** cette collaboration correspond à une contribution nature de la Régie équivalente à 14 400 \$.

#### 8.2. Appui au projet « Employeur en mouvement » de Mobili-T

R-2023 – 48

#### RÉSOLUTION CONCERNANT UNE DEMANDE D'APPUI AU PROJET « EMPLOYEUR EN MOUVEMENT » DE MOBILI-T

**CONSIDÉRANT QUE** le projet présenté par Mobili-T vient s'inscrire dans les objectifs de la RÉGÎM et dans son désir de faciliter l'accès au plus grand nombre de possibilités de mobilité durable pour tous;

**CONSIDÉRANT QUE** Ce projet déposé dans le cadre du programme de financement d'Action-Climat Québec vise à accompagner les employeurs et les milieux municipaux des régions touristiques de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine dans la mise en place d'initiatives et de mesures permettant la diminution de l'auto solo, tout en sensibilisant les acteurs du milieu aux bienfaits de la mobilité durable et en partageant des initiatives inspirantes;



No de résolution  
ou annotation

## Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet s'inscrit en parfaite cohérence avec les initiatives qui sont actuellement travaillées et mises en place sur notre territoire;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par Mathieu Lapointe et unanimement résolu :

**QUE** la Régie s'engage à soutenir le projet « Employeurs en mouvement : Gaspésie–Les Îles » déposé par Mobili-T;

**QUE** La Régie s'engage ainsi à collaborer au déploiement de ce projet, à travers la réalisation des activités suivantes :

- Appuyer la démarche dans son ensemble;
- Mettre en relation des employeurs, villes et municipalités avec l'équipe de Mobili-T;
- Participer, si possible, aux rencontres de concertation;
- Contribuer aux activités de communication et de diffusion;
- Tout autre forme de collaboration ponctuelle pertinente.

**QUE** cette collaboration correspond à une contribution nature de la Régie équivalente à 5 000 \$.

### 8.3. Appui au projet TRIGGER (*Transport & Regional Innovation: Governing & Galvanizing Ecosystem Reformation*)

R-2023 – 49

#### RÉSOLUTION CONCERNANT UNE DEMANDE D'APPUI AU PROJET «TRIGGER » DE L'UQAR

**CONSIDÉRANT QUE** le projet présenté par Mobili-T vient s'inscrire dans les objectifs de la RÉGÎM et dans son désir de faciliter

**CONSIDÉRANT QUE** suite une demande, la Régie souhaite collaborer au projet TRIGGER (*Transport & Regional Innovation: Governing & Galvanizing Ecosystem Reformation*) soumis dans le cadre de l'Open Research Area de l'ESRC;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet TRIGGER offre à la RÉGÎM une opportunité de s'engager dans un projet dont l'objectif est de démontrer comment les innovations et la gouvernance dans les transports peuvent augmenter l'impact de ces derniers sur la société;

**CONSIDÉRANT QUE** l'équipe de la Régie considère que les recherches de TRIGGER pourront entraîner des résultats importants sur l'innovation qui généreront une influence considérable sur ses opérations;

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie reconnaît la pertinence du projet du point de vue de la recherche, de la technique et de la politique;

**IL EST PROPOSÉ** par Nicole Lagacé et unanimement résolu :

**QUE** la Régie s'engage à soutenir le projet TRIGGER :

- En participant à des entretiens et à des groupes de discussion afin de fournir des données qualitatives concernant la gouvernance du réseau RÉGÎM.
- En participant avec d'autres partenaires du projet en tant que groupe pilote se réunissant tous les six mois pour examiner les progrès réalisés et servir de canal de communication pour fournir des mises à jour sur l'évolution des questions techniques et politiques.
- En soutenant le projet par le développement d'un réseautage avec d'autres acteurs régionaux de la Gaspésie et de l'Île-de-la-Madeleine.



No de résolution  
ou annotation

## Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

- En examinant et en commentant les publications produites dans le cadre du projet.
- En recevant une présentation finale pour commenter les résultats du projet en ce qui concerne leur pertinence et le potentiel de développement ultérieur.

### 9. AUTRES SUJETS D'INFORMATION

Aucun point d'information n'est ajouté à l'ordre du jour.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

### 10. CALENDRIER DES RÉUNIONS 2024

R-2023 – 50

#### RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DU CALENDRIER DE RÉUNIONS 2024

**ATTENDU QUE** les règlements de régie interne de la Régie prévoient que le conseil doit établir un calendrier de ses séances régulières pour la prochaine année, en fixant le lieu, le jour et l'heure de chacune.

**IL EST PROPOSÉ** par Hugues Lafrance et unanimement résolu :

**QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances publiques du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine pour 2024 selon l'horaire régulier suivant :

Séance de travail et publique

- Le 28 février – MRC Côte-de-Gaspé;
- Le 8 avril – MRC Rocher-Percé;
- Le 19 juin MRC Haute-Gaspésie;
- Le 16 septembre à Cap-aux-Meules;
- Le 18 décembre – MRC Bonaventure.

### 11. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RENCONTRE

Selon le calendrier adopté, la prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu le 28 février 2024 dans la MRC Côte-de-Gaspé.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

### 12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun public n'étant présent, aucune période de question n'a eu lieu.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

### 13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

R-2023 – 51

#### RÉSOLUTION CONCERNANT LA LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**IL EST PROPOSÉ** par Éric Dubé et résolu unanimement que l'assemblée soit levée.



No de résolution  
ou annotation

## Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

### CERTIFICATION

Lu et certifié conforme par  
le président,

\_\_\_\_\_  
Daniel Côté

2024/12/18  
Date

la secrétaire-trésorière,

\_\_\_\_\_  
Marie-Andrée Pichette

13/12/24  
Date

### ADOPTION

Adopté par résolution du conseil d'administration le :

28 février 2024  
Date



No de résolution  
ou annotation

**Régie intermunicipale de transport  
Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine**